



PREFET DU GARD

Préfecture

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'environnement, des installations
classées et des enquêtes publiques

NIMES, le **28 DEC. 2017**

Réf. : BPE/LBA-FG/2017

Affaire suivie par :
Florence GRESSET

☎ 04 66 36 43.03.

Mél : florence.gresset@gard.gouv.fr

Commission de suivi de site de Bellegarde

Réunion du 8 novembre 2017

Le huit novembre deux mille dix sept, à 14 heures 30, s'est réunie à Bellegarde, en salle de Conseil en Mairie de Bellegarde, rue de l'Hotel de Ville, sous la présidence de M. le secrétaire général de la préfecture, la commission de suivi de site de Bellegarde.

Étaient présents :

- M. François LALANNE, préfecture, secrétaire général de la préfecture.
- M. Pierre CASTEL, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Maëlle DAMPFHOFFER, représentant l'agence régionale de la santé
- M. Florent ROUVIERE, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Aimé BARACHINI, maire de Fourques,
- M. Juan MARTINEZ, maire de Bellegarde
- M. Raymond TERNAT, représentant la fédération départementale des chasseurs,
- M. Joseph ROCHE, et M. Jean-François Gosselin représentant de la société de protection de la nature du Gard,
- M. Laurent DUCURTIL, président du parcours de chasse bellegardais,
- M. Olivier BONNET, directeur du site de Bellegarde, représentant la société SUEZ,
- Mme Florence BRUYAT KORDA, directrice d'exploitation, représentant la société SUEZ
- M. David BONNET, représentant la société SUEZ,
- Mme Emilie BASSARD, représentant la société SUEZ,
- Mme Sylvie MOLLA, représentant la société SUEZ,
- M. Laurent GALLIERE, représentant les salariés de la société SUEZ
- M. Philippe GRAVOUEILLE, représentant les salariés de la société SUEZ

- Mme Laurence BARNOIN-ANTONA, préfecture, DCL, chef du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques
- Mme Florence GRESSET, DCL, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Ordre du jour :

- Rapport annuel d'exploitation pour 2016
- Questions diverses



M. François LALANNE, secrétaire général de la Préfecture du Gard, ouvre la séance.

M. Juan MARTINEZ, maire de Bellegarde accueille M. LALANNE et le remercie de présider cette commission de suivi de site.

M. Juan MARTINEZ demande à M. LALANNE s'il serait possible d'enrichir la CSS par la présence d'association de riverains.

Mme BARNOIN rappelle que le renouvellement des membres se fera l'année prochaine, il sera donc possible d'y rajouter une association de riverains au sein du collège des riverains d'installations classées.

M. Le secrétaire général souhaite que M. BONNET fasse l'historique du site.

M. Olivier BONNET, responsable du site Suez à Bellegarde, rappelle brièvement l'historique du site.

Il a été créé par France déchets en 1979, puis en janvier 1986 la Lyonnaise des Eaux devient majoritaire au capital de FRANCE DECHETS.

En 2002, FRANCE DECHETS change de raison sociale pour devenir SITA FD,

En 2015, SITA FD prend le nom de marque de SUEZ

En juillet 2016, SITA FD change de raison sociale pour devenir SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE.

M. le secrétaire général demande quels sont les principaux clients de SUEZ et demande la provenance des déchets.

M. BONNET indique les déchets de classe 1 proviennent principalement des régions sous l'ancienne dénomination de Languedoc Roussillon, régions limitrophes et Aquitaine.

Les déchets classe 2 proviennent du Gard, de l'est de l'Herault et des Bouches du Rhône

M. le secrétaire général constate que les déchets de classe 1 proviennent en partie du Gard, de l'Est de l'Herault, des Bouches du Rhône, et ceux de classe 2 proviennent de Montpellier, Arles.

Il rappelle également l'objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 qui vise à réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025.

M. GOSSELIN indique que le site se trouve sur une couche d'environ 200 m d'argile, et précise que c'est le seul site en France à avoir de telles qualités géologiques. Il indique qu'il s'agit d'un véritable « trésor » et pense qu'il est dommage de mettre des déchets de classe 2 dans un tel site.

M. MARTINEZ rappelle que le site est impressionnant, bien géré. Il signale le véritable partenariat entre Suez et la collectivité. Il précise également qu'il faut rentabiliser le traitement des déchets.

Il indique avoir voulu essayer de réduire le prix de la collecte des déchets, en mettant en place des points d'apports volontaire. Mais cela n'a pas eu un véritable succès auprès des habitants de la communauté de communes.

I.PRESENTATION BILAN 2016

M. BONNET commence sa présentation et son rapport d'activité sous forme de chiffre .

Il débute en indiquant le nombre d'accident du travail (2 accidents sans arrêt et un seul avec arrêt).

Il rappelle le changement de raison sociale de la société SITA FD qui est devenue SUEZ RR IWS Minerals France le 01 juillet 2016.

Puis continue en indiquant que le nombre 267 représente le nombre d'échantillons d'eau souterraine prélevé dans les piezomètres en 2016.

Puis il indique que le taux de pluviométrie (616 mm), est en dessous de la moyenne soit environ 674 mm par an, en 2016 une pluviométrie réalisée surtout en octobre-novembre qui a conduit à des besoins en eau supplémentaires.

Il rappelle que 51451 m³ de lixiviats ont été collectés, avec 37 103 m³ traités en stabilisation. 329 432 tonnes de déchets ont été réceptionnées par SUEZ en 2016.

64000 tonnes de déchets ont été valorisés,
27000 t de Terres ont été transportées en péniche et réceptionnées en Plate-forme.

3 656 345m³ de biogaz ont été valorisés sur l'évaporateur Trans Vapo.

Un seul incident a été constaté sur le site, il s'agit d'un départ de feu en janvier 2016 dont l'origine est non déterminée, et probablement dû au vent fort .

M. BONNET rappelle qu'au mois de mai 2016, le malaxeur historique du site en place depuis 1995 a été remplacé. Cet outil a traité 1 300 000 t de déchets en 21 ans d'exploitation.

Il indique que durant l'année 2016, des travaux de réaménagement ont eu lieu notamment sur la partie Ouest de l'alvéole DND, puis cite les différents aménagements qui ont eu lieu sur l'ISDI GONET.

Il a également été nécessaire de créer un rond-point afin de sécuriser les accès du site au domaine public.

M. BONNET termine son bilan annuel, en indiquant son projet de pérennisation des capacités de stockage de déchets dangereux, dont les objectifs sont de :

- optimise l'emprise des zones de stockage actuelles,
- pérenniser l'activité de stockage de déchets dangereux,
- maintenir l'activité de stockage de déchets non dangereux.

M. le secrétaire général conclut en indiquant qu'il est important de préserver les déchets de classe 1 car c'est un site rare avec des propriétés exceptionnelles et il demande à l'exploitant quel est l'objectif de la société concernant les déchets de classe 2.

M. BONNET indique qu'un dossier a été déposé en préfecture concernant le projet de la société.

Le dossier est en cours d'instruction et demande de préserver une partie des capacités du site pour pérenniser l'activité du stockage de déchets de classe 1.

II QUESTIONS DIVERSES

M. MARTINEZ demande quel est le tonnage de déchets traités sur le site.

M. BONNET indique qu'en 2016, celui-ci était de 348 000 tonnes de déchets dangereux et non dangereux.

M. CASTEL précise qu'avec la directive européenne, le volume de déchets non dangereux devrait baisser.

M. CASTEL constate que le volume de lixiviats a augmenté et demande à quoi est due cette augmentation.

M. BONNET indique que cette hausse est en partie due à l'aménagement des casiers successifs avec leur barrière d'étanchéité passive et active, qui retiennent l'eau de pluie et la transforme en lixiviats (eaux usées).

M. CASTEL demande à l'exploitant s'il ne serait pas envisageable d'installer des panneaux photovoltaïques sur les surfaces présentant un usage restreint.

M. BONNET indique que les surfaces n'étant pas suffisamment stables, il lui apparaît difficile d'y installer des panneaux fixes mais qu'une réflexion est en cours sur ce sujet.

M. MARTINEZ évoque le projet de la Basc qui souhaiterait délester son retardant sur l'emprise foncière de Suez. Il précise qu'il a été informé de ce projet par Suez et n'a jamais été contacté sur cette proposition.

Il regrette que les services de l'État ne l'aient pas contacté afin de lui signifier ce projet.

Il précise qu'il est tout à fait opposé à ce projet et a transmis à M. le Préfet un courrier dans ce sens.

M. BONNET précise que des essais ont eu lieu.

M. MARTINEZ indique que d'autres terrains pourraient être utilisés car à proximité de la société Suez à Bellegarde se trouvent des agriculteurs, des producteurs.

M. ROCHE indique que des efforts ont été réalisés au cours des derniers mois par rapport aux nuisances olfactives principalement sur la commune de St Gilles et souhaite comprendre pourquoi on constate des arbres morts au niveau de l'entrée du site. Il demande pourquoi la commune de ST Gilles n'est pas invitée.

Mme BARNOIN lui indique que la commune est membre de la CSS et que son représentant a été invité.

M. BONNET précise que les arbres sont morts en lien avec les travaux d'aménagement du rond-point, car le décalage en bordure de chaussée du réseau BRL a nécessité la réalisation de tranchées importantes qui ont coupé de nombreuses racines, ajouté à cela le niveau élevé de sécheresse de cette année.

Chacun ayant pu s'exprimer, M. BONNET remercie les participants.
La séance est levée à 16h45.

Le secrétaire général,



François LALANNE